

Pris en flagrant délit à *Bien Faire* mon travail!

Objectif : Déployer l'initiative de reconnaissance afin de valoriser les efforts des employés.

Durée : 3 semaines (du 16 mai au 3 juin)

Quoi faire lorsque tu prends quelqu'un en flagrant délit?

- 1- Lorsque tu donne une affiche, tu dois:
 - a. Prendre une photo de la personne et l'envoyer à Carole RH par courriel à cfortier@precigrafik.com
 - b. lui écrire **pourquoi** tu l'as pris en flagrant délit
- 2- Ensuite, la personne as **48h** pour remettre l'affiche à quelqu'un d'autre, peu importe le département ou l'endroit (nos gens de Québec et Granby)
- 3- Lorsque tu remets l'affiche à un collègue, tu dois lui dire la raison.

Notes : Pour les employés de l'extérieur, seulement le mentionner à l'employé qu'il a été pris en flagrant délit et qu'il nous envoie une photo, nous ferons le montage

Être pris en « flagrant délit » à bien faire son travail, *qu'est-ce que ça veut dire?*

C'est d'avoir le souci ...

- ... d'aider son collègue dans une tâche ou un dossier
- ... d'avoir une bonne attitude
- ... d'avoir l'ouverture d'esprit face à un problème
- ... d'être bon du premier coup
- ... de garder sa bonne humeur et humour au travail
- ... d'être à l'écoute et disponible
- ... de savoir s'adapter
- ... de s'entraider

Et ce, malgré les délais, les changements et les embûches que nous vivons.

Bonne activité à tous et surtout, *amusez-vous !*

